



Communiqué

FORMATION DE FORMATEURS

« GESTION SONORE ET PREVENTION DES RISQUES AUDITIFS DANS LE SPECTACLE VIVANT »

Du 19 au 23 mai 2008 – Lyon/Villeurbanne

Contexte

Les salariés travaillant dans le secteur du spectacle vivant musical sont exposés à des volumes sonores importants pouvant provoquer des troubles de l'audition (surdité précoce, acouphènes, hyperacousie...). Or, ces troubles de l'audition peuvent avoir des conséquences importantes en termes de parcours professionnel étant donné qu'une bonne audition est la condition *sine qua non* à l'exercice de certaines professions (sonorisateurs, artistes musiciens...).

Le développement de la protection des salariés vis-à-vis du bruit en milieu de travail s'inscrit également dans le contexte de la transposition en droit français de la directive européenne 2003/10/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit). Cette directive devra s'appliquer aux secteurs de la musique et du divertissement à partir du 14 février 2008.

Cette problématique de l'exposition des travailleurs au bruit est d'autant plus prégnante et complexe dans le secteur du spectacle vivant musical que l'exposition à des volumes sonores importants fait partie intégrante de la pratique professionnelle. Par ailleurs, la gestion des volumes sonores dépend de toute une chaîne d'acteurs : sonorisateurs, artistes, organisateurs...

Pour protéger les salariés face aux risques liés à l'exposition prolongée à de forts volumes sonores il existe une multitude de solutions qui doivent être mises en place conjointement et avec la participation de tous les acteurs concernés. Ces solutions sont tout aussi bien d'ordre technique, qu'organisationnel ou humain.

Elles restent cependant peu connues des professionnels du spectacle vivant musical. Une enquête menée en 2006 auprès de plus de 800 professionnels a démontré que la problématique des risques auditifs et de la gestion du volume sonore étaient encore trop méconnue¹.

Cette méconnaissance de la problématique est tant liée à sa complexité (aspects médicaux, techniques, réglementaires...) qu'au fait qu'elle ne soit presque jamais présente dans les contenus de formation des professionnels.

C'est pourquoi les organisations professionnelles composant AGI-SON en partenariat avec l'AMDRA mettent en place une :

Formation de formateurs
« Gestion sonore et prévention des risques auditifs
dans le spectacle vivant »
du lundi 19 au vendredi 23 mai 2008, à Lyon et Villeurbanne

Son objectif est d'impulser une politique de formation en matière de gestion des volumes sonores.

Publics visés

Il s'agit de former un corps d'intervenants spécialisés dans la question de la gestion des volumes sonores.

Les publics prioritaires sont les formateurs œuvrant dans le cadre des formations initiales et continues liées au spectacle vivant musical (formations techniques, artistiques et administratives). Ces formateurs pourront être déjà en activité ou être des personnes ressources n'animant pas encore de formations mais repérées et proposées par les relais régionaux d'AGI-SON ou des centres de formation du spectacle vivant musical².

¹ Extrait du *Bilan de l'application du décret « lieux musicaux » du 15 décembre 1998*

² Cette formation sera notamment proposée aux formateurs des centres de formation certificateurs : INA, Staff, CFPTS

Une sensibilité aux musiques actuelles et amplifiées constitue un pré-requis dans la sélection des stagiaires voulant participer à la formation de formateurs.

Les stagiaires admis en priorité seront des professionnels de la sonorisation intervenant déjà dans le cadre de formations. Un comité spécifique se chargera de la sélection des stagiaires.

Modalités d'inscription

Envoyer le bulletin de pré-inscription joint sur la plaquette de présentation accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation

Coût de la formation : 200 euros (des dispositifs de prise en charge existent, veuillez nous consulter)

Porteurs de projet

Les organisations professionnelles du spectacle vivant musical composant AGI-SON (cf. liste ci-dessous) ont mandaté l'association pour mettre en œuvre la formation de formateurs. AGI-SON met en œuvre le projet en lien avec l'AMDRA (Agence Musique et Danse Rhône-Alpes) et l'APEJS (L'Association pour la Promotion et l'Enseignement des Musiques Actuelles en Savoie).

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

à renvoyer à :
AGI-SON c/o Prodiés
23 bd des Capucines 75002 Paris
lundi 21 avril dernier délai

Je me pré-inscris à la "Formation de formateurs" du 19 au 23 mai 2008 et demande à être pris en charge par mon Organisme Partenaire Collecteur Agréé (Nom de l'OPCA (Alsas, Uniformation, Cnrfp, etc...) auquel moi ou mon employeur adhère :

Nom
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
Code postal
Ville
Téléphone
e mail

Renseignements concernant votre entreprise :
Nom de structure
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Code APE Siret
Contact administratif
Téléphone
e mail

*Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/78, art 27, nous vous informons que les données ci-dessus seront automatisées et que vous pourrez les rectifier à tout moment.

**FORMATION DE FORMATEURS
GESTION SONORE ET PRÉVENTION
DANS LE SPECTACLE VIVANT
Du 19 au 23 MAI 2008 à LYON et VILLEURBANNE (69)**

**PRÉVENTION
DES RISQUES
AUDITIFS
MUSIQUES
AMPLIFIÉES**

DOSE LE SON

Cette "Formation de formateurs" est organisée par AGI-SON, l'AMDRA et l'APEJS dans le cadre du Dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes.
Renseignements : AGI-SON / 01 42 65 73 21
info@agi-son.org ou sur le site www.agi-son.org

En partenariat avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le Ministère de la Culture et de la Communication, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Rhône-Alpes et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz.

OBJECTIFS

- Qualifier des intervenants du champ de la formation à la problématique de la gestion sonore dans le spectacle vivant.
- Permettre aux professionnels de la formation de s'approprier les valeurs liées à une gestion sonore conciliant respect de l'environnement, protection de l'auditeur et maintien des conditions d'exercice artistique, culturel et technique de la pratique musicale.

CONTEXTE

- Depuis dix ans, la protection de l'audition et la prise en compte des nuisances sonores sont devenues des enjeux professionnels complexes nécessitant une forte responsabilisation des professionnels de la musique.
- Malgré les efforts entrepris, il reste encore une forte méconnaissance de la problématique et de sa prévention. Plus spécifiquement, les formations initiales et continues du spectacle vivant n'intègrent pas assez de contenus de gestion sonore.
- Peu de formateurs sont suffisamment qualifiés pour délivrer un enseignement transversal, mêlant aspects artistiques et culturels, techniques, médicaux, juridiques et de prévention.

CONTENUS ET DÉROULEMENT

- **Lundi 19 mai 2008**
Accueil des stagiaires, présentation de la formation : objectifs, enjeux, déroulement.
"Musiques actuelles et volume sonore (histoire, comportements et pratiques)"
Intervenant : Gaby Bizien.
- **Mardi 20 mai 2008**
"Outils et techniques appliqués à la gestion sonore (mesures, systèmes de diffusion, isolation, accompagnement...)"
Intervenant : Maurice Aufferé le matin et Paul Massiani l'après-midi.
- **Mercredi 21 mai 2008**
"Physiologie de l'oreille, traumatismes et gestion du risque auditif"
Intervenant : Sylvain Néron, ORL.
- **Judi 22 mai 2008**
"La réglementation en matière de gestion sonore de la diffusion musicale : état des lieux, contraintes et perspectives"
Intervenant : Simon Codet-Boissac.
"Pédagogie de la prévention"
Intervenant : Diane Boesch.
- **Vendredi 23 mai 2008**
"Éléments de gestion concrète du risque"
Intervenants : François Réveillère, Fabrice Perez et Simon Codet-Boissac.

BILAN DE LA FORMATION

PUBLICS CONCERNÉS

- Responsables pédagogiques et intervenants réguliers des organismes de formation du spectacle vivant.
- Sonorisateurs, ORL, acousticiens, acteurs de la prévention et du contrôle.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ À 25

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Coût de la formation : 200 euros. Des dispositifs de prise en charge (dont OPCA, Alsas, Uniformation, Cnrfp, etc...) existent : nous consulter.

- Envoyez le bulletin de pré-inscription joint accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation.
- Les dossiers doivent être retournés pour le lundi 21 avril dernier délai à l'adresse suivante : AGI-SON, c/o Prodiés, 23 boulevard des Capucines 75002 Paris.
- Sélection des candidats et validation des inscriptions le 25 avril 08.
- Vous recevrez par courrier la confirmation de votre inscription.
- En cas de nombre insuffisant de candidats, nous nous réservons le droit d'annuler la formation.
- Renseignements : AGI-SON / 01 42 65 73 21
info@agi-son.org ou sur le site www.agi-son.org

par semaine

dB (A)	DURÉE
105	45mn
100	2h
95	7h
90	20h
87	40h

Logo: Agi-son Rhône-Alpes